



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru

Président

Docteur Nicole Smolski

Vice-Présidente

Communiqué de presse du 14 décembre 2009

Fin de la FMC, vive le DPC !

Le SNPHAR a pris connaissance des 4 projets de décrets de la loi HPST en débat actuellement avec la Ministre, donnant le cadre de futur Développement Professionnel Continu.

S'il est bien rappelé en préambule qu'il s'agit toujours d'une démarche individuelle d'approfondissement ou d'acquisition de connaissances, on découvre très vite le carcan institutionnel qui désormais délimitera la formation continue. Le véritable pilote du dispositif est le Centre Gestionnaire du DPC, dont le conseil est constitué à parts égales de membres du Ministère et de l'Assurance Maladie. Ce centre va gérer les organismes de formation continue auxquels devront s'inscrire les médecins, ainsi que l'élaboration du cahier des charges de ces formations, avec en particulier la sélection de thèmes prioritaires nationaux. Dans les trois obligations annuelles de formation, le médecin devra en choisir au moins deux définies par le Ministre ! Dans l'arsenal réglementaire apparaît également le Conseil Départemental de l'Ordre qui interviendra directement auprès du médecin en cas de manquement, et portera une éventuelle sanction d'insuffisance professionnelle !

Le SNPHAR ne peut que s'indigner de l'étatisation de ce dispositif, excluant les médecins des structures décisionnaires. La perte de toute maîtrise médicalisée va une nouvelle fois aboutir à la démotivation et au renoncement à l'investissement personnel de chaque professionnel. L'hôpital croule sous la charge administrative et la dérive gestionnaire. Les caisses de l'Etat sont vides et l'Assurance maladie connaît un déficit abyssal. La loi HPST n'en a cure ! On crée ici trois nouvelles commissions représentant pas moins de soixante personnes avec un financement assuré en grande partie par l'Etat et l'Assurance Maladie....

Dans le contexte politique actuel, et malgré l'obstination de la Ministre à ne pas écouter les médecins, le SNPHAR souligne encore les méfaits de la loi HPST dont l'objectif affiché est la casse du système de Santé et de l'Hôpital Public ! Il reste plus que jamais mobilisé contre son application.

Dr Michel Dru
Président

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00

✉ michel.dru@snphar.fr

Dr Nicole Smolski
Vice-Présidente

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17

✉ nicole.smolski@snphar.fr